



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 11 AVRIL 2024

**Délibération n° 2024_030
DECISION MODIFICATIVE N°1 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SAAD – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 5 avril 2024 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Ghislaine BOUVIER, Arnaud ARFEUILLE,

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Emilie MARCHES, , Pierre MAGE (Procuration à Jacques NAU), Marie-Ange CHAUSSOY (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques NAU

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

La décision modificative offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif et permet également d'intégrer dans le budget, les résultats de l'année précédente (excédents/déficits) dégagés par le compte administratif.

RAPPEL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Crédits disponibles

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	- 26 927,39 €
Résultat de la section d'investissement à affecter	9 753,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES : 9 753,43 €

▮ Résultat d'investissement 2023 – 001 : 9 753,43 €

Résultats d'investissement reportés (R 001) 9 753,43 €

LES DÉPENSES : 9 753,43 €

▮ Excédent prévisionnel d'investissement – D 003 : 9 753,43 €

Excédent prévisionnel d'investissement (D 003) 9 753,43 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES : 65 500,00 €

▮ Dotations et produits de tarification – 17 : - 484 500,00 €

Tarif horaire (compte 7331411) - 433 500,00 €

Produits à la charge de l'utilisateur – secteur des PA (compte 73412) - 45 000,00 €

Produits à la charge d'autres financeurs – Autres (compte 7388) - 6 000 €

▮ Subventions d'exploitation et participations – 18 : 550 000,00 €

Autres subventions et participations - Autres (compte 7488) 550 000,00 €

LES DÉPENSES : 65 500,00 €

▮ Résultat de fonctionnement 2023 – 002 : 26 927,39 €

Déficit de fonctionnement reporté (D 002) 26 927,39 €

▮ Charges de gestion courante – chapitre 011 : 1 000,00 €

Achat non stockés (compte 6068) 1 000,00 €

▮ Dépenses afférentes au personnel – chapitre 012 : 12 072,61 €

Personnel titulaire - Rémunération principale (compte 64111) 12 072,61 €

▮ Dépenses afférentes à la structure – chapitre 17 : 25 500,00 €

Titres annulés (sur exercices antérieurs) (compte 673) 25 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

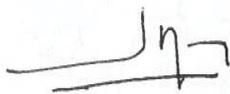
- approuver la décision modificative n°1 du budget annexe du SAAD 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **12** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 11 avril 2024

Jacques NAU
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.